

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2016

EGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER - (N° 4064)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 122

présenté par
M. Lurel
-----**ARTICLE 7 BIS**

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de déplacer cet article au titre VII, qui regroupe les dispositions relatives à la culture.